



RAPPORT D'AUDIT SUR SITE

Audit Granulés Plastiques Industriels Décret n°2021-461 du 16 avril 2021

Informations client

Nom du client :	MTS	Adresse :	41 Plastic Avenue
Contact client :	Philippe RHOUMY	Code postal :	01460
Fonction :	Président	Ville :	Montréal la Cluse
Email client :	h.unal@mts-france.com	Responsable d'audit :	Didier BENEZIT

Informations Audit et du Site (si différentes)

N° Rapport		Nom du site	
N°d'affaire	MTS 2024 11 04 V1	Adresse du site	
Date de début	02/07/2025	Code postal	
Date de fin	02/07/2025	Organisation multisites	
Durée d'audit	1 j	>Description des activités du site	

Domaine d'activité du site

1. Fabrication de préparations pharmaceutiques NON

2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques industriels OUI

3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels NON

4. Aire de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels NON

Pour activités 1 à 3: Quantité susceptible d'être présente sur le site:

Si cela ne correspond pas exactement à la proposition

NON

§ 1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

Critère 1 : Zones à risques de perte de granulés

Critère 1 : Zones à risques de perte de granulés		
	Exigence	Situation observée
1.1.1	Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme Procédure disponible: E203 du 28/02/2025; elle mentionne un paragraphe relatif aux zones dans lesquelles sont susceptibles de constater des granulés rejetés ou répandus accidentellement Cartographie des zones identifiées (dernière mise à jour du 06/06/2025): Réception matière et silo) - atelier - stockage - centrale matière
1.1.2	Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme La zone de la cartographie représente fidèlement les installations

Critère 2 : Emballage pour stockage et/ou transport

	Exigence	Situation observée
1.2.1	Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	NA L'organisme ne transporte pas de granulé
1.2.2	Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies	Conforme L'organisme passe des commandes auprès des fournisseurs de matière plastique en précisant le type de conditionnements souhaitées (big-bag, octoben, sacs).
1.2.3	Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme L'organisme est certifié ISO 9001 et ISO 14001 L'organisme réalise des contrôles réception pour s'assurer de l'intégrité des contenants qui entrent sur le site selon les dispositions exigées par les normes ISO 9001 (Qualité) et ISO 14001 (Environnement);
1.2.4	Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme Selon la procédure en vigueur E203 le personnel vérifie l'intégrité des contenants quels qu'ils soient Exemple de réception: 26/06 - TCR - emballage palettes avec des sacs de 25 kg - pas de non-conformité identifiée lors de la réception 23/06 Total Energie - emballage palettes avec des sacs de 25 kg - pas de non-conformité identifiée lors de la réception

Critère 3: Epannage accidentel

Critère 3: Epannage accidentel			
		Exigence	Situation observée
1.3.1	Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	Le document 230 B Septembre 2023 - "situation d'urgence déversement" indique précisément les modalités en cas de pollution accidentelle Un logigramme demande d'identifier, confiner, maîtriser la "fuite"
1.3.2	Enregistrement d'événement avéré et plan d'actions associés (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	Pas de pollution accidentelle de granulé Toutefois, l'organisme a procédé à un exercice de déversement de granulé le 23 Mai 2025; le compte-rendu démontre l'efficacité des dispositions préétablies

Critère 4: Bassins de rétention et des abords du site

Critère 4: Bassins de rétention et des abords du site			
		Exigence	Situation observée
1.4.1	Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	Le planning est disponible E438 ; il mentionne la périodicité et le type de nettoyage du bassin. Le déshuileur et le bassin ont été nettoyés (écrémage) le 24/03/2025
1.4.2	Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivants périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	L'intervention du 24/03/2025 démontre la qualité du nettoyage réalisée Un document E313 Ind Juillet 2023 "contrôle et nettoyage des équipements de filtration et des zones GPI" est disponible Le document identifie les zones à risques, les responsables par zones et la fréquence semestrielle ainsi que l'enregistrement du contrôle et du nettoyage Exemple Atelier du 28/02 et Logistique 15/04/2025.
1.4.3	Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Le bassin est propre ainsi que les abords

Critère 5: Equipements et dispositifs			
		Exigence	Situation observée
1.5.1	Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	<p>Les dispositions sont gérées comme les points abordes § 1,4</p> <p>Le plan des zones à risques mentionne les équipements concernées et les points de propreté</p> <p>Exemple "séparateur hydrocarbure, bouche d'égouts avec chaussettes et tamis,</p>
1.5.2	Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	<p>L'intervention du 24/03/2025 démontre la qualité du nettoyage réalisée</p> <p>Un document E313 Ind Juillet 2023 "contrôle et nettoyage des équipements de filtration et des zone GPI</p> <p>Le document identifie les zones à risques, les responsables par zones et la fréquence semestrielle ainsi que l'enregistrement du contrpile etb du nettoyage</p> <p>Exemple Atelier du 28/02 et Logistique 15/04/2025.</p>
1.5.3	Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivants périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	<p>L'intervention du 24/03/2025 démontre la qualité du nettoyage réalisée</p> <p>Un document E313 Ind Juillet 2023 "contrôle et nettoyage des équipements de filtration et des zone GPI</p> <p>Le document identifie les zones à risques, les responsables par zones et la fréquence semestrielle ainsi que l'enregistrement du contrpile etb du nettoyage</p> <p>Exemple Atelier du 28/02 et Logistique 15/04/2025.</p>
Critère 6: Formations et Sensibilisation			
		Exigence	Situation observée
1.6.1	Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site.	Conforme	<p>Les tiers: des plans de prévention sont systématiquement complétés avec l'intervenant</p> <p>Exemple 17/03/2025 – STEMI Second oeuvre -électricité ; l'organisme fourni également le plan des zones à risques</p> <p>Les clients ou autres prestataire disposent d'une brochure QSE mentionnant notamment les GPI</p> <p>Le personnel bénéficient d'une formation QSE notamment sur GPI selon "sensibilisation générales QHSE'</p>
1.6.2	Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	Emargement sensibilisation QHSE 16/06/2025
1.6.3	Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	<p>Plan de prévention signé STEMI 17/03/2025</p> <p>Protocole de sécurité transporteurs - ASTRIN 21/05/2025</p>
1.6.4	Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	<p>Consignes 230 B "situation d'urgence déversement"</p> <p>Elles sont disponibles au quai et dans toutes les zones à risques identifiées selon la cartographie</p>

Critère 7: Audits interne

		Exigence	Situation observée
1.7.1	Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6	Conforme	<p>Les audits semestriels sont planifiés (Mars 2025 et Octobre 2025)</p> <p>La procédure E203 mentionne les modalités relatives aux audits GPI</p> <p>La grille d'audit mentionne clairement les paragraphes du décret</p> <p>le suivi des actions est disponible (pilote, délai, résultats escomptés)</p>
1.7.2	Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	Le planning d'audit est disponible sur le planning global des audits HSE (408)
1.7.3	Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon les modalités définies.	Conforme	Rapport d'audit du 05/03/2025
§ 2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)			
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)		Conforme	<p>Vu sur site, tamis, chaussettes, points de propreté, débourbeur, bassin.</p> <p>Les moyens mis en oeuvre sont en adéquation avec l'analyse des risques identifiés par zone.</p>
§ 3 COMMUNICATION EXTERNE			
Communication			
3.1	Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Conforme	Vu site internet - le rapport est disponible - 08 /09/2022
3.2	Vérification de l'utilisation de la marque et du logo Certinormes	NA	



Conforme	Non conforme
22	0

Conclusion de l'audit sur site

Observation

La société a mis en place les éléments nécessaires afin de se conformer au décret.

Nombres d'exigences non conformes	0	
Nombres de points de contrôle	22	
Audit supplémentaire nécessaire? Si oui indiquer date et durée	non	
Commentaire :	Néant	
Représentant de l'entreprise		Auditeur CERTINORMES
Nom :	Philippe RHOUMY	Nom : BENEZIT Didier
Présent lors de l'audit	OUI	Signature : 